

The logo for the Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) is located in the top left corner. It consists of a dark teal square containing the letters "CVMO" in white, bold, sans-serif font.

COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DE L'ONTARIO

2019-2020

ÉNONCÉ DE PRIORITÉS DE LA CVMO

BILAN

A large, dark teal rectangular frame surrounds the central text. Inside the frame, the word "BILAN" is written in a large, bold, light blue sans-serif font, centered horizontally and vertically.

BILAN

2019–2020 Bilan

Chaque année, la CVMO publie un énoncé des priorités qui indique les objectifs stratégiques, les priorités et les initiatives précises de la CVMO pour l'exercice en question.

La présente section constitue un compte rendu du rendement de la CVMO par rapport à l'Énoncé des priorités 2019-2020.

Les objectifs de la CVMO pour l'exercice 2019-2020 sont les suivants :



Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario



Réduire le fardeau réglementaire



Faciliter l'innovation financière



Renforcer la base organisationnelle de la CVMO

Bilan 2019-2020

Sommaire

L'Énoncé des priorités établit les objectifs stratégiques de la CVMO et les initiatives précises que la CVMO mettra en œuvre à l'appui de chacun de ces objectifs au cours d'une année donnée. Le présent document constitue un compte rendu du rendement de la CVMO par rapport à l'Énoncé des priorités 2019-2020.

Voici un résumé qui présente les réalisations de la CVMO au cours du dernier exercice à l'appui de ses priorités organisationnelles. Il s'agit d'initiatives précises que la CVMO a mises en œuvre à l'appui de chacun de ses objectifs.

Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario

- Publication des dernières modifications au Règlement 31-103, *Obligations et dispenses d'inscription et obligations continues des personnes inscrites*, et à sa politique complémentaire, afin de mettre en œuvre les réformes axées sur les clients partout au Canada. Création d'un comité de mise en œuvre pour répondre aux questions et aider les personnes et compagnies inscrites à opérationnaliser les réformes.
- Consultation d'autres organismes membres des ACVM sur les propositions relatives à deux types précis de frais intégrés : les frais intégrés au modèle de frais d'acquisition reportés et les commissions de suivi intégrées pour les courtiers exécutants.
- Publication de l'Avis 81-332 du personnel des ACVM, *Prochaines étapes de la proposition d'interdire le versement de certaines commissions intégrées*, annonçant que les ACVM (à l'exclusion de l'Ontario) apporteront les modifications définitives à l'interdiction des frais d'acquisition reportés et qu'avec l'Ontario elles mettront également en vigueur l'interdiction de verser des commissions de suivi aux courtiers exécutants.
- Publication aux fins de commentaires du projet de Règle 81-502 de la CVMO, *Restrictions concernant l'utilisation de l'option de frais d'acquisition reportés pour les fonds communs de placement*, de sa politique complémentaire et des modifications proposées au Règlement 81-105, *Pratiques commerciales des organismes de placement collectif*.
- Publication de l'Avis 11-787 du personnel de la CVMO, *Améliorer la divulgation des frais au moyen d'une introspection comportementale*, qui identifie les moyens fondés sur des critères comportementaux d'améliorer la façon dont les frais de placement sont communiqués aux investisseurs.
- Réalisation d'une consultation auprès des intervenants et du comité consultatif de la CVMO en vue d'explorer les façons d'améliorer l'expérience des investisseurs.
- Consultation du carrefour de ressources en ligne de la CVMO à l'intention des investisseurs 5,8 millions de fois.
- Organisation de 104 événements de sensibilisation des investisseurs qui ont attiré 7 224 participants.
- Publication aux fins de commentaires des modifications proposées au Règlement 31-103, *Obligations et dispenses d'inscription et obligations continues des personnes inscrites*, visant à régler les questions d'exploitation financière et de diminution des capacités mentales des investisseurs âgés et vulnérables.

- Publication de l'Avis multilatéral 91-306 du personnel des ACVM, *Conclusions de l'examen de conformité aux obligations relatives aux contreparties déclarantes*.
- Version définitive des modifications proposées au Règlement 94-101, *Compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale*, qui devraient être publiées à des fins de commentaires cet automne. La consultation a été retardée en raison de la COVID-19.
- Dans le cadre de notre engagement continu à protéger les investisseurs et nos marchés, nous avons activement mené des enquêtes, intenté des poursuites et sanctionné les contrevenants au droit des valeurs mobilières pour envoyer un message clair de dissuasion.
- Évaluation de 732 cas, dont 42 ont été transférés aux enquêteurs pour une étude plus poussée, alors que 52 autres enquêtes étaient menées à terme. De nouveaux algorithmes ont été mis au point pour mieux évaluer les cas potentiels de manipulation des marchés et d'opérations d'initié.
- Réception de 145 signalements dans le cadre du programme de dénonciation de la CVMO et une somme de 525 000 \$ a été accordée à un tiers qui s'est servi de son expertise du secteur afin de repérer des irrégularités.
- Réalisation d'analyses d'impact relatives à divers projets de réglementation afin de s'assurer que les règles proposées reposaient sur une analyse qualitative et quantitative des coûts et avantages prévus.
- Poursuite de la collaboration avec notre gouvernement et d'autres territoires de compétence participants relativement au projet de transition vers un régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux.
- Examen du Règlement 33-109, *Renseignements concernant l'inscription*, afin de déterminer les options de modernisation des exigences, et examen des commentaires pertinents des intervenants remis au groupe de travail sur la réduction du fardeau réglementaire, consultation du Comité consultatif sur les personnes et compagnies inscrites de la CVMO, de groupes sectoriels et d'analystes du comportement et du langage simple concernant les exigences en matière d'information.
- De concert avec les ACVM, publication aux fins de commentaires de huit séries de modifications proposées afin de réduire le fardeau réglementaire pour les fonds d'investissement.
- Publication aux fins de commentaires des modifications proposées, y compris l'analyse coûts-avantages, au Règlement 51-102, *Obligations de divulgation continue et de modification de certaines instructions générales – Déclaration d'acquisition d'entreprise*.
- Progression vers le lancement en 2020-2021 de notre nouveau site Web présentant un contenu simplifié et accessible et une expérience utilisateur considérablement améliorée.

Faciliter l'innovation financière

Réduire le fardeau réglementaire

- Publication du document intitulé *Réduction du fardeau réglementaire dans les marchés financiers de l'Ontario – 2019*, qui présente 107 initiatives visant à réduire ce fardeau pour les participants au marché tout en maintenant la protection des investisseurs.
- La Rampe de lancement de la CVMO a organisé ou participé à près de 40 événements destinés aux personnes œuvrant dans le domaine de la technologie financière et a tenu 210 réunions avec des intervenants externes, dont des organismes canadiens et mondiaux de réglementation, des entreprises de technologie financière et des fournisseurs de services.
- Soutien réglementaire offert à 37 sociétés de technologie financière au cours de l'année par l'intermédiaire de la Rampe de lancement.
- Fin de la période de commentaires relative au document de consultation conjoint 21-402 des ACVM et de l'OCRCVM, *Projet d'encadrement des plateformes de négociation des cryptoactifs*.

- Publication de l'avis 21-327 du personnel des ACVM, *Indications sur l'application de la législation en valeurs mobilières aux entités facilitant la négociation de cryptoactifs*, afin de fournir des précisions sur les types de plateformes de négociation de cryptoactifs qui ne sont pas assujettis aux lois sur les valeurs mobilières.
- Annonce de la nomination du directeur du nouveau Bureau de la croissance économique et de l'innovation, préparation du plan d'affaires et mise en place de l'équipe de ce nouveau bureau afin de trouver des façons de collaborer avec les entreprises et les autres organismes de réglementation.
- Acceptation du premier fonds de bitcoins à capital fixe négocié en bourse au Canada.
- Décisions de dispense rendues à l'égard de plusieurs fonds alternatifs afin de faciliter l'introduction de nouvelles stratégies d'investissement (p. ex., vente à découvert d'obligations gouvernementales jusqu'à 300 pour cent et vente à découvert d'actions jusqu'à 100 pour cent).
- Autorisation d'opérations croisées sur obligations structurées cotées en Europe sur une place boursière canadienne.
- Soutien continu des travaux des ACVM visant à moderniser en plusieurs étapes les systèmes nationaux partagés.
- Lancement du nouveau système centralisé d'examen et de gestion des cas et mise en œuvre de plusieurs flux de travail réglementaires opérationnels de la CVMO.
- Poursuite de l'exécution du programme de sécurité de l'information de la CVMO.
- Mise en œuvre d'un cadre adapté en matière de gouvernance continue des données.
- Lancement de la solution MyComplianceOffice pour prendre en charge les rapports de conformité du personnel au Code de déontologie de la CVMO.
- Lancement prévu à l'été 2020 de la première phase d'une plateforme d'analyse de marché pour nous aider à repérer les cas potentiels d'abus de marché, à les évaluer et à faire enquête sur ceux-ci.
- Mise en œuvre de divers outils d'analyse qui appuient le personnel dans ses tâches de compilation et d'analyse des données afin de répondre aux besoins des entreprises et des décideurs.

Renforcer la base organisationnelle de la CVMO

- Mise au point et intégration d'un outil de planification stratégique en matière d'effectif dans notre processus annuel de planification des activités et du budget et dans celui de gestion des postes en cours d'année, ce qui permet d'améliorer le processus décisionnel de la Commission.
- Accès accru à des personnes possédant les compétences recherchées grâce à des partenariats avec les universités et à une approche directe, ce qui a réduit les coûts et la dépendance à l'égard des services de recrutement externes pour certains postes cruciaux.

OBJECTIF : FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO

1

La CVMO favorisera la confiance des participants au marché et des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario.

Priorité :

Poursuivre les consultations à propos des réformes axées sur les clients.

Pourquoi c'est important :

Nous nous employons à faire de l'Ontario un endroit attrayant pour les investisseurs. Lorsque les règles sont claires et justes et qu'elles harmonisent les intérêts des personnes et compagnies inscrites avec ceux de leurs clients, les résultats pour les investisseurs s'améliorent. Les réformes axées sur le client accroissent la protection des investisseurs et établissent une norme de prudence plus élevée pour le secteur de l'investissement.

Mesures de succès :

- Amélioration des résultats pour le client lorsque les conflits d'intérêts importants sont réglés dans l'intérêt supérieur du client
- Amélioration de la détermination de la convenance des placements pour les investisseurs lorsque les intérêts du client ont priorité
- Meilleure divulgation de renseignements sur les produits et services offerts afin de réduire l'asymétrie de l'information pour les investisseurs

MESURES PRÉVUES

Publication des modifications des règles relatives aux exigences de conduite des personnes et compagnies inscrites et des directives de la politique complémentaire afin de mieux harmoniser les intérêts des conseillers en valeurs mobilières, des courtiers et des représentants (inscrits) avec ceux des clients et d'améliorer les résultats pour les clients.

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Terminé : Publication des dernières modifications au Règlement 31-103, *Obligations et dispenses d'inscription et obligations continues des personnes inscrites*, et à sa politique complémentaire, afin de mettre en œuvre les réformes axées sur les clients partout au Canada.

Dans le cadre de ces réformes, les personnes et compagnies inscrites sont tenues de régler les conflits d'intérêts importants dans l'intérêt supérieur de leurs clients et de placer les intérêts des clients au premier plan au moment de déterminer la convenance des investissements.

1

FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD
DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO

MESURES PRÉVUES

Mise en œuvre des recommandations relatives aux exigences de conduite des personnes et compagnies inscrites fondées sur un examen des commentaires reçus

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Terminé : Création d'un comité de mise en œuvre pour répondre aux questions et aider les personnes et compagnies inscrites à opérationnaliser les réformes.

En cours : En collaboration avec l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACCFM), ainsi qu'avec les OAR, les ACVM consultent activement les intervenants du secteur par l'entremise du comité de mise en œuvre afin de tenir compte des défis opérationnels auxquels les intervenants font face et de la façon de les relever afin d'assurer une mise en œuvre progressive comme prévu.

Reconnaissant le travail important que de nombreuses personnes et compagnies inscrites doivent entreprendre pour mettre les réformes en œuvre et en réponse aux défis particuliers associés à la pandémie de COVID-19, les ACVM ont accordé une dispense en repoussant de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2021, la date d'entrée en vigueur à laquelle les personnes et compagnies inscrites devront se conformer aux exigences relatives aux conflits d'intérêts.

Par l'entremise du comité de mise en œuvre, les intervenants du secteur ont informé les ACVM des défis opérationnels liés à la mise en œuvre des dispositions des réformes portant sur la divulgation des relations. En conséquence, les ACVM ont prolongé le délai permettant aux personnes et compagnies inscrites de se conformer aux réformes relatives à la divulgation des relations, en repoussant la date limite de mise en œuvre au 31 décembre 2021, de sorte qu'elles entreront en vigueur en même temps que toutes les autres réformes.

Malgré le retard, les ACVM encouragent les personnes et compagnies inscrites à suivre, dans la mesure du possible, le calendrier initial de mise en œuvre.

Détermination des prochaines étapes en consultation avec les ACVM et les autres intervenants à propos des autres initiatives qui ont été cernées.

En cours : Continuer à interagir avec les intervenants.

1

FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD
DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO**Priorité :**

Poursuivre les consultations sur les politiques des ACVM relatives aux commissions intégrées aux fonds communs de placement

Pourquoi c'est important :

Lorsque les investisseurs comprennent les coûts de leurs placements, ils sont mieux placés pour prendre des décisions qui soutiennent leurs objectifs financiers en général. Un modèle de droits plus transparent permet d'assurer un meilleur équilibre entre les intérêts des investisseurs et ceux des conseillers et d'atténuer les conflits d'intérêts potentiels.

Mesures de succès :

- Élaboration et publication de la version révisée des propositions à des fins de commentaires

MESURES PRÉVUES

Avec les ACVM, élaboration des réponses à la proposition publiée aux fins de commentaires en septembre 2018.

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Terminé : Consultation d'autres organismes membres des ACVM sur les propositions relatives à deux types précis de frais intégrés : les frais intégrés au modèle de frais d'acquisition reportés et les commissions de suivi intégrées pour les courtiers exécutants.

En cours : Publication de l'Avis 81-332 du personnel des ACVM, *Prochaines étapes de la proposition d'interdire le versement de certaines commissions intégrées*, annonçant que les ACVM (à l'exclusion de l'Ontario) apporteront les modifications définitives à l'interdiction des frais d'acquisition reportés et qu'avec l'Ontario elles mettront également en vigueur l'interdiction de verser des commissions de suivi aux courtiers exécutants.

Publication aux fins de commentaires du projet de Règle 81-502 de la CVMQ, *Restrictions concernant l'utilisation de l'option de frais d'acquisition reportés pour les fonds communs de placement*, de sa politique complémentaire et des modifications proposées au Règlement 81-105, *Pratiques commerciales des organismes de placement collectif*. La règle proposée, qui restreindrait l'utilisation de l'option de frais d'acquisition reportés au moment de la vente de fonds communs de placement, vise à éliminer les résultats négatifs pour les investisseurs en limitant les circonstances dans lesquelles les fonds communs de placement assortis de l'option de frais d'acquisition reportés peuvent être vendus et en donnant aux clients plus de souplesse pour racheter ces investissements sans pénalités. Nous prévoyons que la règle proposée par la CVMQ entrera en vigueur en 2022.

Un autre projet de règle concernant le Règlement 81-105, *Pratiques commerciales des organismes de placement collectif*, interdirait le paiement de commissions de suivi par les sociétés de fonds aux courtiers qui ne font aucune détermination de la convenance des placements, comme les courtiers exécutants. Ces modifications devraient être publiées au plus tard en 2020.

1

FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO

Priorité :**Améliorer l'expérience des investisseurs particuliers****Pourquoi c'est important :**

Les marchés financiers évoluent et sont de plus en plus complexes en raison de nouvelles possibilités d'investissement qui se présentent continuellement et de la création constante de nouveaux produits. Les investisseurs sont la force vitale de nos marchés financiers et il est essentiel qu'ils disposent de l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions financières éclairées.

Mesures de succès

- Utilisation accrue des ressources éducatives par les investisseurs, y compris l'accès en ligne
- Organisation de séances de sensibilisation et allocation de ressources destinées aux aînés et aux groupes communautaires de Néo-Canadiens
- Consultation avec les intervenants sur les façons d'améliorer l'expérience des investisseurs
- Renforcement des partenariats existants et création de nouvelles relations externes pour éclairer et faire progresser les initiatives axées sur les investisseurs
- Publication d'un avis du personnel et de modifications aux règles à des fins de commentaires pour contrer l'exploitation financière des aînés et des investisseurs vulnérables

MESURES PRÉVUES**PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS**

Amélioration de l'efficacité des politiques de la CVMO et des résultats pour les investisseurs particuliers grâce à l'intégration de l'introspection comportementale

Terminé : Publication de l'Avis 11-787 du personnel de la CVMO, *Améliorer la divulgation des frais au moyen d'une introspection comportementale*, qui identifie les moyens fondés sur des critères comportementaux d'améliorer la façon dont les frais de placement sont communiqués aux investisseurs.

En cours : Lancement de travaux de recherches en matière d'introspection comportementale afin de trouver des moyens de protéger les investisseurs âgés contre l'exploitation financière et la diminution des capacités mentales. Un rapport, intitulé *Protection des investisseurs âgés au moyen de l'introspection comportementale*, sera publié en 2020.

Recherche de moyens d'améliorer l'expérience des investisseurs grâce à des méthodes de divulgation innovantes, à des initiatives d'information en langage clair, à l'amélioration des outils et des ressources destinés aux investisseurs et à l'adoption de principes axés sur le client dans une variété de domaines de travail

Terminé : Réalisation d'une consultation auprès des intervenants et du comité consultatif de la CVMO en vue d'explorer les façons d'améliorer l'expérience des investisseurs. Rétroaction permettant d'éclairer les activités de la CVMO et éventuellement les consultations futures.

1

FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD
DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO

MESURES PRÉVUES

Promotion de la protection des investisseurs grâce à des programmes de littératie financière et d'éducation des investisseurs

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Terminé : Élaboration de ressources et de programmes éducatifs pour notre carrefour en ligne destiné aux investisseurs afin d'améliorer la littératie financière de ces derniers, amenant 5,8 millions de visiteurs à consulter les ressources de notre Bureau des investisseurs, y compris GerezMieuxVotreArgent.ca, au cours de l'exercice financier

Faits saillants :

- Création d'une série de vidéos intitulée Littératie financière 101 pour rendre l'information financière plus attrayante pour les nouveaux investisseurs
- Lancement du site Web InvestingFundamentals.ca qui présente dans un langage clair les concepts de base des placements destinés aux particuliers
- Mise au point de six nouvelles calculatrices sur le site GerezMieuxVotreArgent.ca pour aider les investisseurs à gérer les aspects clés de leurs finances
- Lancement de ressources en ligne améliorées en 22 langues sur le site InvestingIntroduction.ca
- Organisation et participation à diverses activités du mois de la prévention de la fraude avec des intervenants clés
- Publication d'un nouveau carrefour d'information pour les investisseurs sur le site GerezMieuxVotreArgent.ca concernant la COVID-19 et son impact sur les finances personnelles
- Publication d'un rapport de recherche intitulé *Financial Literacy : A Foundation of the Investor Experience*. Cette recherche a mis à l'épreuve les connaissances des investisseurs sur des sujets clés, dont la diversification, l'inflation et l'intérêt.

En cours : Améliorations régulières des outils et des ressources en fonction de la psychologie des investisseurs

Lancement d'un sondage pour déterminer les répercussions de la volatilité des marchés due à la COVID-19 sur l'expérience des investisseurs. Les résultats devraient être publiés en 2020.

Accroissement des partenariats avec les intervenants et les groupes communautaires qui s'intéressent aux initiatives d'éducation des investisseurs

Terminé : Organisation de 104 événements de sensibilisation des investisseurs qui ont attiré 7 224 participants. Par exemple, nous avons collaboré avec le Centre antifraude du Canada et les intervenants de North Bay dans le cadre d'un événement communautaire de la CVMO auquel ont participé des policiers et des représentants locaux, dont l'ancien ministre des Finances, Vic Fedeli, pour fournir aux aînés de la région de l'information sur la façon d'éviter la fraude et de prendre des décisions d'investissement éclairées.

En cours : Organisation continue de séances de sensibilisation (en personne et en ligne) et renforcement des relations avec les intervenants et les groupes communautaires durant la pandémie de COVID-19.

1

FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD
DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO

MESURES PRÉVUES

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Collaboration avec le ministère de l'Éducation afin d'améliorer le programme de littératie financière

En cours : Rencontre entre notre Bureau des investisseurs et le ministère de l'Éducation pour discuter des efforts de collaboration visant à améliorer le programme de littératie financière

Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de la CVMO relative aux personnes âgées, qui aborde notamment le règlement des questions d'exploitation financière et de déclin cognitif

Terminé : Publication aux fins de commentaires, en collaboration avec les ACVM, des modifications proposées au Règlement 31-103, *Obligations et dispenses d'inscription et obligations continues des personnes inscrites*, visant à régler les questions d'exploitation financière et de diminution des capacités mentales des investisseurs âgés et vulnérables.

Publication de l'Avis 31-354 du personnel des ACVM, *Pratiques recommandées d'interaction avec les clients âgés ou vulnérables*, afin de répondre aux préoccupations soulevées par les personnes ou compagnies inscrites concernant la façon de réagir à l'évolution des besoins et des problèmes qu'ils peuvent rencontrer lorsqu'ils travaillent avec des clients âgés ou vulnérables, y compris la réaction à une exploitation financière potentielle et à la diminution des capacités mentales.

Partenariat avec Prévention de la maltraitance des personnes âgées Ontario pour offrir des séances de formation et de sensibilisation aux membres du personnel qui interagissent avec les personnes âgées, par exemple lorsqu'ils reçoivent des demandes de renseignements et des plaintes ou lorsqu'ils effectuent des examens de conformité ou qu'ils appliquent la loi.

Publication d'un formulaire d'inventaire des renseignements personnels, à remplir en direct, qui peut être utilisé pour recueillir et stocker des renseignements pertinents pour une personne de confiance, y compris des détails sur les documents juridiques pertinents, des renseignements sur les assurances, les conseillers professionnels, les professionnels de la santé, les actifs, les dettes, les services publics et autres services, ainsi que les comptes numériques.

Promotion du Mois des personnes âgées en Ontario comprenant une série d'activités, dont l'organisation de 70 présentations en personne en matière d'éducation des investisseurs et de lutte contre la fraude à l'intention des investisseurs âgés et vulnérables et la tenue d'une conférence téléphonique, à laquelle ont participé 380 Ontariennes et Ontariens.

Poursuite de l'évolution de la stratégie visant à relever les nouveaux défis auxquels les investisseurs âgés et vulnérables font face

En cours : Progression continue de la stratégie relative aux investisseurs âgés et vulnérables.

Collaboration avec le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité

Mise à la disposition des personnes et compagnies inscrites d'outils de sensibilisation et de réglementation pour les aider à répondre aux besoins et aux priorités des investisseurs âgés et vulnérables

Terminé : Ajout d'un nouveau carrefour de ressources pour les aînés sur le site GerezMieuxVotreArgent.ca, qui fournit des liens vers des ressources destinées aux personnes âgées de l'Ontario à leurs familles et à leurs aidants dans un emplacement central en ligne.

1**FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO****Priorité :****Accroître la surveillance du risque systémique des produits dérivés****Pourquoi c'est important :**

Le marché des produits dérivés est en croissance en Ontario et des mesures de protection appropriées sont nécessaires pour protéger les participants au marché et les investisseurs et permettre à ce marché de prospérer.

Mesures de succès :

- Mise en place d'un cadre d'analyse des données sur les produits dérivés de gré à gré à des fins de surveillance du risque systémique et des comportements sur le marché, qui permet de mieux connaître les vulnérabilités systémiques potentielles qui peuvent avoir des répercussions sur les marchés financiers de l'Ontario ou qui peuvent être touchées par ceux-ci
- Accroissement de la qualité des rapports sur les opérations et amélioration mesurable des statistiques relatives à la compilation de ces rapports afin d'améliorer notre capacité à respecter les objectifs en matière d'établissement de politiques, de surveillance des risques systémiques et d'aide à l'application de la loi
- Le cadre de réglementation canadien suit le rythme de l'évolution de la réglementation à l'échelle mondiale. L'harmonisation des approches (à l'échelle internationale et au sein des ACVM) en matière de réglementation réduit le fardeau réglementaire des participants au marché.
- Établissement d'un régime de surveillance des données pertinentes en ce qui a trait à l'applicabilité du projet de règle relative aux marges sur les dérivés non compensés pour les entités de l'Ontario

MESURES PRÉVUES

Publication d'une règle relative au comportement commercial et élaboration d'un cadre de réglementation des personnes et compagnies inscrites

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Reporté : Les travaux du Comité des ACVM sur les dérivés relativement au Règlement 93-101, Conduite commerciale et au Règlement 93-102, Inscription ont été retardés en raison de la COVID-19. La publication des révisions proposées est maintenant prévue à l'automne 2020.

Élaboration d'un programme d'examen de la conformité pour les participants au marché des produits dérivés

Terminé : Publication de l'Avis multilatéral 91-306 du personnel des ACVM, Conclusions de l'examen de conformité aux obligations relatives aux contreparties déclarantes.

Reporté : Les travaux sur les examens de conformité des dérivés de gré à gré 2019-2020, qui ont été retardés en raison de problèmes liés à la COVID-19, devraient prendre fin cet été.

1

FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO

MESURES PRÉVUES

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Établissement d'un régime de surveillance des données pertinentes en ce qui a trait à l'applicabilité du projet de règle relative aux marges sur les dérivés non compensés pour les entités de l'Ontario

Terminé : Mise en place d'un programme trimestriel de surveillance utilisant les données des référentiels centraux pour évaluer l'applicabilité du projet de règle relative aux marges pour les entités canadiennes.

Amélioration de la qualité et de la préparation des rapports d'opérations afin d'améliorer la surveillance du risque systémique et l'application de la loi

Terminé : Acquisition, validation et stockage automatisés des données provenant de deux référentiels centraux et d'une source de données de référence.

En cours : Essais d'acceptation par les utilisateurs d'un référentiel central et d'une source de données de référence.

Achèvement de la collecte des exigences et du mappage des données pour la couche consolidée 3.0 d'une catégorie d'actifs. Les travaux d'élaboration pour cette catégorie d'actifs devraient prendre fin en 2020-2021.

Proposition de modifications à la règle relative à la déclaration des opérations afin de tenir compte des normes en matière de données adoptées à l'échelle internationale

En cours : Élaboration des modifications proposées à la Règle 91-507 de la CVMQ, *Référentiels centraux et déclaration de données sur les dérivés*, y compris l'examen des règles proposées par la Commodity Futures Trading Commission sur les exigences de déclaration des opérations et les discussions sur la portée du projet avec les ACVM.

Publication des dernières modifications aux règles de compensation concernant l'applicabilité aux sociétés affiliées

Terminé : Version définitive des modifications proposées au Règlement 94-101, *Compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale*, qui devraient être publiées à des fins de commentaires cet automne. La consultation a été retardée en raison de la COVID-19.

1

FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD
DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO**Priorité :****Appliquer la loi de manière efficace et en temps opportun****Pourquoi c'est important :**

L'inconduite en matière de valeurs mobilières ne nuit pas uniquement aux investisseurs qui perdent de l'argent. Ce comportement nous nuit à tous en menaçant la confiance de la population dans nos marchés.

Mesures de succès :

- Mise en œuvre de nouveaux outils favorisant une utilisation accrue des données à l'appui de la sélection des cas et des décisions d'enquête
- Augmentation du nombre de conseils crédibles grâce à l'amélioration du profil du programme de dénonciation de la CVMO
- Visibilité accrue des résultats des cas prioritaires accompagnés de messages clairs en matière de réglementation s'harmonisant avec les priorités stratégiques de la CVMO
- Amélioration de l'utilisation de l'analyse des données dans les cas d'inconduite sur les marchés afin de renforcer la détection des comportements nuisibles

MESURES PRÉVUES**PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS**

Veiller à ce que les ressources en matière d'enquêtes et de litiges soient axées sur les cas qui devraient avoir une grande incidence réglementaire et soient conformes à nos priorités stratégiques.

Terminé : Évaluation de 732 cas, dont 42 ont été transférés aux enquêteurs pour une étude plus poussée, alors que 52 autres enquêtes étaient menées à terme. De nouveaux algorithmes ont été mis au point pour mieux évaluer les cas potentiels de manipulation des marchés et d'opérations d'initié.

L'Équipe mixte de lutte contre les infractions graves (EMLIG), qui travaille en collaboration avec nos partenaires de la police, continuera de se concentrer sur les comportements frauduleux et les récidivistes.

Terminé : Règlement de 21 cas au cours de l'exercice Dépôt d'accusations et recouvrement par les procureurs de 639 500 \$ pour les investisseurs, en remboursement intégral de leurs placements dans certains titres frauduleux.

1

FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD
DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO

MESURES PRÉVUES

Détection d'inconduites préjudiciables en cours et adoption en temps opportun de mesures coercitives proactives pour y mettre fin à un stade précoce et minimiser le préjudice causé aux investisseurs

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Terminé : Nous avons activement fait des enquêtes et poursuivi et sanctionné les contrevenants au droit des valeurs mobilières pour envoyer un message clair de dissuasion.

Voici certains des cas les plus importants traités cette année :

- Conclusion de règlements à l'amiable totalisant 22,8 millions de dollars, auxquels s'ajoutent 1,6 million de dollars au titre des dépens, avec deux des principales banques canadiennes relativement à des pratiques inappropriées en matière d'opérations de change.
- Conclusion d'une autre entente à l'amiable avec une grande société de placement pour avoir manqué à ses obligations de meilleure exécution en tant que conseiller, percevant 1,8 million de dollars en pénalités administratives et 250 000 \$ supplémentaires au titre des dépens.
- Fraudeur reconnu coupable et condamné à restituer une somme de 14,5 millions de dollars et à purger une peine d'emprisonnement de neuf ans, à l'issue d'un procès criminel.
- Imposition de pénalités administratives de 3,5 millions de dollars et d'une somme de 500 000 \$ au titre des dépens à un important cabinet comptable pour avoir omis de se conformer aux normes de vérification généralement reconnues.

En cours : Lancement d'un projet pilote d'identification proactive des cas (IPC) pour repérer les délits d'initié potentiels. Dans le cadre de ce projet, les données du marché associées à des événements importants sont analysées en vue de détecter des tendances potentielles ainsi que des cas « exceptionnels » éventuels de délit d'initié.

Le groupe de la dénonciation triera les signalements pour concentrer les mesures sur des procédures d'application de la loi percutantes véhiculant des messages efficaces en matière de réglementation.

Terminé : Le programme de dénonciation de la CVM0 a reçu 145 signalements, soit une augmentation de 24 pour cent par rapport au dernier exercice.

En cours : Versement d'une somme de 525 000 \$ à un tiers qui s'est servi de son expertise du secteur afin de repérer des irrégularités. Depuis son lancement, le programme de dénonciation de la CVM0 a accordé plus de 8 millions de dollars à quatre dénonciateurs pour avoir fourni de l'information opportune, précise et crédible qui a permis d'introduire des instances d'application de la loi ou de les faire avancer.

1**FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD
DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO****Priorité :****Améliorer l'établissement de règles axées sur l'économie****Pourquoi c'est important :**

Une partie de notre rôle en tant qu'organisme de réglementation est d'être transparent quant à ce que nous faisons, aux raisons pour lesquelles nous le faisons et à l'impact que nous en attendons. Nous nous efforçons de nous assurer que les règles proposées s'appuient sur une analyse solide et accessible au public des avantages et des coûts prévus pour les intervenants.

Mesures de succès :

- Amélioration de la transparence et de la compréhension des répercussions attendues des règles proposées

MESURES PRÉVUES

S'assurer que les règles proposées s'appuient sur une analyse qualitative et quantitative accessible au public des coûts et des avantages prévus.

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Terminé : Analyses de l'incidence réglementaire relative à divers projets de règlements, dont les suivants :

- dispenses relatives au financement participatif des entreprises en démarrage;
- propositions de modifications visant à régler les questions d'exploitation financière et de diminution des capacités mentales des clients âgés et vulnérables;
- démarche de l'Ontario visant à restreindre l'utilisation des frais d'acquisition reportés.

1**FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD
DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO****Priorité :****Appuyer la transition vers le régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux****Pourquoi c'est important :**

Le projet de régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux (RCRMC) a pour but d'offrir aux Canadiennes et aux Canadiens une démarche simple et uniforme en matière de réglementation des marchés financiers. Nous percevons ce projet comme étant une occasion d'améliorer la protection des investisseurs, de favoriser une réglementation efficace et de faire la promotion des marchés canadiens concurrentiels à l'échelle mondiale.

Mesures de succès :

- La CVMO est prête et est en mesure d'effectuer une transition en douceur vers le régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux.

MESURES PRÉVUES

Collaboration avec les partenaires du RCRMC pour terminer le travail d'élaboration d'une législation efficace, de règlements et de processus efficaces de surveillance réglementaire

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

En cours : Poursuite de la collaboration avec notre gouvernement et d'autres territoires de compétence participants relativement au projet de transition vers un régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux.

OBJECTIF : RÉDUIRE LE FARDEAU RÉGLEMENTAIRE

2

La CVMO améliorera l'accès des entreprises et des fournisseurs de services financiers aux marchés financiers de l'Ontario.

Priorité :

Participer à des occasions de réduire le fardeau réglementaire avec les intervenants

Pourquoi c'est important :

Les intervenants fournissent des points de vue essentiels qui permettent d'éclairer nos politiques, notre orientation et notre démarche. Grâce à leurs commentaires, nous sommes mieux en mesure de comprendre en quoi nos règles et nos processus peuvent accroître le fardeau réglementaire, faire double emploi ou avoir d'autres incidences sur leur entreprise afin que nous puissions intervenir et faciliter leur travail.

Mesures de succès :

- Simplification des exigences et des processus réglementaires pour permettre aux participants aux marchés financiers de l'Ontario d'économiser du temps et de l'argent
- Adaptation des solutions proposées aux différentes caractéristiques et aux différents besoins des entreprises de différentes tailles
- Harmonisation en temps opportun avec les modifications réglementaires internationales afin de réduire le fardeau des participants au marché en matière de déclaration
- Maintien ou renforcement de la protection des investisseurs
- Analyse d'impact permettant d'éclairer les initiatives proposées en matière de politiques
- Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des activités afin de réaliser des économies et d'améliorer l'utilisation des ressources

MESURES PRÉVUES

Élaboration d'une interprétation convenue avec les ACVM de ce qui déclencherait l'exigence du dépôt d'états financiers de référence dans le cadre d'un PAPE

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Reporté : Nous préparons la version définitive du projet de règle et de politique complémentaire concernant l'Annexe 41-101A1, *Information à fournir dans le prospectus*, et sa politique complémentaire. La publication est prévue à l'automne 2020.

2

RÉDUIRE LE FARDEAU RÉGLEMENTAIRE

MESURES PRÉVUES

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Proposition de modifications visant à rationaliser le processus, éliminer le double emploi et éventuellement regrouper en un seul rapport (annuel et intermédiaire) les états financiers, le rapport de gestion et, le cas échéant, la notice annuelle

En cours : Rédaction, en collaboration avec les ACVM, des modifications proposées au Règlement 51-102, *Obligations d'information continue*. La publication aux fins de commentaires est prévue à la fin de 2020.

Étude des modifications à apporter aux exigences relatives à la déclaration d'acquisition d'entreprise (DAE)

Terminé : Publication aux fins de commentaires des modifications proposées, y compris l'analyse coûts-avantages, au Règlement 51-102, *Obligations de divulgation continue et de modification de certaines instructions générales* – Déclaration d'acquisition d'entreprise. Les modifications proposées visent à réduire le fardeau réglementaire et à modifier les exigences demandant aux entreprises de déposer des rapports détaillant les acquisitions importantes.

Après avoir examiné tous les commentaires du public, nous sommes en train de finaliser les modifications apportées à la règle, dont la date de mise en œuvre est prévue à l'automne 2020.

Codification de la dispense accordée de façon routinière pour faciliter les placements au cours du marché et examen d'autres changements éventuels visant à libéraliser la démarche actuelle

En cours : Publication aux fins de commentaires des modifications proposées au Règlement 44-102, *Placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, et à sa politique complémentaire.

Après avoir examiné tous les commentaires du public, nous sommes en train de finaliser les modifications apportées à la règle, dont la date de mise en œuvre est prévue à l'été 2020.

Détermination des possibilités d'améliorer la transmission électronique des documents

Terminé : Publication aux fins de commentaires du Document de consultation 51-405 des ACVM, *Étude d'un modèle d'accès tenant lieu de transmission pour les émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement*.

Tentative d'harmonisation des dispenses de prospectus et d'inscription concernant le financement participatif par voie de valeurs mobilières en adoptant une dispense relative au financement participatif des entreprises en démarrage en vertu d'un règlement

En cours : Publication aux fins de commentaires du projet d'avis des ACVM relatif au Règlement 45-110, *Dispenses de prospectus et d'inscription pour financement participatif des entreprises de démarrage*.

Recherche et détermination d'un régime simplifié d'émission de rechange pour les émetteurs assujettis

Terminé : Publication de l'Avis 43-310 du personnel des ACVM, Examen confidentiel des dépôts préalables de prospectus (*pour les émetteurs qui ne sont pas des fonds d'investissement*).

En cours : Élaboration de propositions à des fins de consultation publique.

2

RÉDUIRE LE FARDEAU RÉGLEMENTAIRE

MESURES PRÉVUES

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Publication à l'automne 2019 d'un rapport présentant les initiatives à court, moyen et long terme de réduction du fardeau réglementaire et les plans d'action de leur mise en œuvre

Terminé : Publication du document intitulé *Réduction du fardeau réglementaire dans les marchés financiers de l'Ontario – 2019*, qui présente 107 changements visant à réduire ce fardeau pour les participants au marché tout en maintenant la protection des investisseurs.

À ce jour, environ 27 pour cent des initiatives de réduction du fardeau réglementaire sont terminées, 36 pour cent sont en voie de l'être dans les délais fixés l'an dernier et 37 pour cent sont reportés.

Mise en œuvre du plan énoncé dans l'Avis 81-329 du personnel des ACVM, Réduire le fardeau réglementaire des émetteurs qui sont des fonds d'investissement

En cours : De concert avec les ACVM, publication aux fins de commentaires de huit séries de modifications proposées afin de réduire le fardeau réglementaire pour les fonds d'investissement.

En cours : Dans le cadre du rapport intitulé *Réduction du fardeau réglementaire dans les marchés financiers de l'Ontario – 2019*, annonce de 24 initiatives relatives à la réduction du fardeau réglementaire des émetteurs qui sont des fonds d'investissement.

Examen du Règlement 33-109, Renseignements concernant l'inscription (y compris l'étude des commentaires pertinents des intervenants remis au groupe de travail sur la réduction du fardeau réglementaire) afin de cerner les options de modernisation des exigences. Toute modification apportée à la règle nécessitera une initiative des ACVM.

Terminé : Étude des commentaires pertinents des intervenants remis au groupe de travail sur la réduction du fardeau réglementaire, consultation du Comité consultatif sur les personnes et compagnies inscrites de la CVM0, de groupes sectoriels et d'analystes du comportement et du langage simple concernant les exigences en matière d'information.

Annonce des modifications à la Règle 13-502 de la CVM0, Droits et à la Règle 13-503 de la CVM0, *Droits* (Loi sur les contrats à terme sur marchandises), pour mettre en œuvre un moratoire sur les frais de retard associés à la divulgation tardive des activités commerciales externes. Le moratoire, qui permettra aux personnes et compagnies inscrites de l'Ontario d'économiser environ 700 000 \$, s'appliquera pendant que la CVM0 envisage de simplifier le régime de divulgation des activités commerciales externes.

Nous avons également effectué des examens de conformité ciblés auprès de sept entreprises inscrites dans différentes catégories afin d'évaluer leur supervision des activités commerciales externes.

En cours : Rédaction, en collaboration avec les ACVM, l'OCRCVM et l'ACCFM, des modifications proposées au Règlement 33-109, *Renseignements concernant l'inscription*, et au Règlement 31-103, *Obligations et dispenses d'inscription et obligations continues des personnes inscrites*, relativement aux activités commerciales externes. La publication aux fins de commentaires est prévue à l'automne 2020.

2

RÉDUIRE LE FARDEAU RÉGLEMENTAIRE

Priorité :**Lancer la refonte du site Web de la CVMO****Pourquoi c'est important :**

Notre site Web est essentiel à la façon dont nous interagissons avec le public et avec ceux et celles que nous réglementons. Nous reconcevons le site afin de faciliter la recherche de l'information dont les investisseurs et les participants au marché ont besoin.

Mesures de succès :

- Détermination du contenu à réviser et à supprimer dans le but de réduire de 50 pour cent la taille du site Web de la CVMO
- Participation des fournisseurs à la révision du contenu et au réaménagement du site Web

MESURES PRÉVUES**PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS**

Achèvement de la recherche en vue de la révision du contenu et du réaménagement du site Web, comprenant la réalisation d'un sondage sur l'implication des utilisateurs

Terminé : Fin de la recherche en vue de la révision du contenu et du réaménagement du site Web.

En cours : Un sondage sur l'implication des utilisateurs, qui permettra d'éclairer et d'améliorer la structure du site et la navigation sur celui-ci, est prévu au cours de l'exercice 2020-2021.

Préparation et début de la mise en œuvre d'un plan de révision du contenu

Terminé : La mise en œuvre de la révision du contenu (en cours, fin prévue à l'été 2020) se traduira par un contenu simplifié et accessible et une expérience utilisateur améliorée.

Élaboration d'un plan stratégique technique pour la conception et la réalisation du nouveau site Web

En cours : Plan stratégique technique en cours de finalisation et début des travaux sur la conception et la réalisation. Nous prévoyons lancer le nouveau site Web au cours de l'exercice 2020-2021.

OBJECTIF : FACILITER L'INNOVATION FINANCIÈRE

3

La CVMO promouvra un environnement qui favorise l'élaboration de modèles d'affaires financiers novateurs.

Priorité :

Dialoguer avec le secteur des technologies financières/les entreprises en démarrage

Pourquoi c'est important :

L'innovation offre des possibilités économiques et des choix aux investisseurs. Nous soutenons la création d'un système mondial de réglementation des marchés financiers concurrentiel et efficace qui aide les entreprises innovantes à réussir et attire des investissements de toutes les régions du monde.

Success measures

- La Rampe de lancement de la CVMO et le bac à sable réglementaire des ACVM favorisent l'élaboration de nouveaux modèles d'affaires, accélèrent les processus d'inscription et de dispense pour les sociétés émergentes et appuient les entreprises de technologie financière.
- L'utilisation accrue de démarches réglementaires créatives (p. ex., inscription limitée et autre dispense) offre un environnement permettant aux sociétés innovantes de mettre à l'essai leurs produits, leurs services et leurs applications.
- Réduction des délais de lancement des nouvelles entreprises de technologie financière tout en conservant les mesures de protection appropriées des investisseurs
- Formation de capital et innovation soutenues par la Rampe de lancement de la CVMO, l'Ontario étant considéré comme un carrefour d'innovation en matière de technologie financière bénéficiant d'un environnement positif et favorable à l'investissement
- Mises à jour en temps opportun du site Web de la Rampe de lancement de la CVMO présentant des avis, des communiqués de presse ou des conseils liés aux technologies financières
- Amélioration de l'information relative au processus de création et de rachat des parts de fonds négociés en bourse (FNB), en ce qui concerne les investisseurs et les autres participants au marché

3

FACILITER L'INNOVATION FINANCIÈRE

MESURES PRÉVUES

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Détermination des problèmes et des possibilités et intégration des apprentissages découlant de la collaboration avec des entreprises innovantes pour moderniser la réglementation, réduire le fardeau réglementaire, améliorer l'harmonisation de la réglementation et mieux soutenir les entreprises émergentes

Terminé : La Rampe de lancement de la CVM0 a organisé ou participé à près de 40 événements destinés aux personnes œuvrant dans le domaine de la technologie financière et a tenu 210 réunions avec des intervenants externes, dont des organismes canadiens et mondiaux de réglementation, des entreprises de technologie financière et des fournisseurs de services.

De plus, soutien réglementaire offert à 37 sociétés de technologie financière au cours de l'année par l'intermédiaire de la Rampe de lancement de la CVM0.

De concert avec certains territoires de compétence membres des ACVM, nous avons conclu un accord de coopération en matière de technologie financière avec les autorités monétaires de Singapour.

En cours : La Rampe de lancement de la CVM0, en collaboration avec deux étudiants de l'École de gestion Rotman de l'Université de Toronto, a réalisé un sondage et obtenu les commentaires de 71 participants du secteur sur les défis auxquels font face les entreprises innovantes à divers stades de développement en matière de mobilisation de capitaux.

Participation aux essais pilotes transfrontaliers du Global Financial Innovation Network (GFIN), examen des enseignements tirés de ces essais et mise en œuvre de solutions destinées à améliorer le processus pour les futures cohortes afin de mettre leurs innovations à l'épreuve et de déployer les nouvelles technologies dans plusieurs territoires de compétence.

Publication d'un document de consultation des ACVM et de l'OCRCVM sur le cadre de réglementation des plateformes de négociation des cryptoactifs

Terminé : Fin de la période de consultation relative au document de consultation conjoint 21-402 des ACVM et de l'OCRCVM, *Projet d'encadrement des plateformes de négociation des cryptoactifs* au cours de l'exercice

Publication de l'avis 21-327 du personnel des ACVM, *Indications sur l'application de la législation en valeurs mobilières aux entités facilitant la négociation de cryptoactifs*, afin de fournir des précisions sur les types de plateformes de négociation de cryptoactifs qui ne sont pas assujettis aux lois sur les valeurs mobilières.

Examen du rôle du processus relatif à la création et au rachat de parts dans le cadre de la négociation de parts de FNB sur le marché secondaire. Évaluation de l'information relative au processus de création et de rachat de parts

Reporté : Avec l'apparition de la COVID-19, le personnel a rapidement pris contact avec les fournisseurs de FNB pour comprendre comment ils géraient leurs problèmes. Notre analyse réglementaire sera retardée de six mois jusqu'à l'automne 2020 afin que nous puissions intégrer les répercussions de la COVID-19.

Intégration des avancées en matière de réglementation sur les marchés mondiaux des FNB afin de contribuer à la création d'une démarche adaptée à la réalité canadienne

Reporté : Compte tenu des répercussions de la COVID-19 sur le marché des FNB et les activités quotidiennes des gestionnaires de fonds, la discussion avec les intervenants relative aux politiques sera reportée de six mois jusqu'à l'automne 2020.

3

FACILITER L'INNOVATION FINANCIÈRE

Priorité :**Créer le Bureau de la croissance économique et de l'innovation****Pourquoi c'est important :**

Nous avons créé un bureau spécialement chargé de diriger nos efforts dans le but de réduire le fardeau réglementaire, de favoriser l'innovation et de faciliter la formation de capital afin de stimuler la compétitivité sur nos marchés. Notre Bureau de la croissance économique et de l'innovation servira de lien avec ceux et celles que nous réglementons pour cerner leurs besoins et écouter leurs propositions.

Mesures de succès :

- Accroissement de la formation de capital dans la province
- Accélération de l'innovation dans le domaine des services financiers grâce à la prolifération des technologies, à la réduction des coûts et à une concurrence accrue
- Évaluation des répercussions des mesures réglementaires pour les participants au marché de petite ou moyenne taille
- Le Bureau de la croissance économique et de l'innovation est pleinement opérationnel et s'acquitte de son mandat.

MESURES PRÉVUES**PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS**

Création et lancement d'un Bureau de la croissance économique et de l'innovation

En cours : Le lancement du nouveau bureau a été retardé. Nous avons annoncé la nomination du directeur de ce nouveau bureau en avril 2020.

Collaboration avec les entreprises et d'autres organismes de réglementation pour obtenir des renseignements sur la façon de soutenir l'innovation, de favoriser la concurrence et de réduire le fardeau réglementaire

En cours : Nous allons préparer le plan d'affaires et mettre l'équipe sur pied en 2020-2021 afin de trouver d'autres façons de collaborer avec les entreprises et les autres organismes de réglementation.

3

FACILITER L'INNOVATION FINANCIÈRE

Priorité :**Mettre en œuvre un régime de fonds alternatifs****Pourquoi c'est important :**

À mesure que les marchés continuent d'évoluer, de nouveaux produits de placement plus complexes, qui présentent un risque accru et nécessitent des mesures réglementaires, voient le jour.

Mesures de succès :

- Réduction des demandes routinières de dispense relatives aux fonds alternatifs
- Augmentation du nombre et des types de nouveaux fonds alternatifs et de produits structurés permettant d'offrir plus de choix aux investisseurs

MESURES PRÉVUES

Élargissement des choix de placement offerts aux investisseurs de l'Ontario en soutenant les intervenants du secteur et en les aidant à créer et à lancer des fonds au moyen de stratégies de rechange et de produits d'investissement structurés novateurs (p. ex., obligations structurées étrangères, certificats américains de dépôt) et en permettant aux gestionnaires de portefeuilles de gérer les actifs des fonds avec plus de souplesse et d'efficacité

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Terminé : Acceptation du premier fonds de bitcoins à capital fixe négocié en bourse au Canada.

Décisions de dispense rendues à l'égard de plusieurs fonds alternatifs afin de faciliter l'introduction de nouvelles stratégies d'investissement (p. ex., vente à découvert d'obligations gouvernementales jusqu'à 300 pour cent et vente à découvert d'actions jusqu'à 100 pour cent).

Observation d'une croissance importante des fonds alternatifs. Sur les 120 fonds communs de placement alternatifs gérés par 38 gestionnaires de fonds différents, 76 ont été nouvellement créés et 11 des gestionnaires sont de nouveaux venus dans le domaine de la gestion de fonds de placement offerts aux particuliers.

Autorisation d'opérations croisées sur obligations structurées cotées en Europe sur une place boursière canadienne.

OBJECTIF : RENFORCER LA BASE ORGANISATIONNELLE DE LA CVMO

4

La CVMO assurera une réglementation efficace et efficiente qui donnera de meilleurs résultats.

Priorité :

Mettre en œuvre un plan stratégique en matière d'effectif

Pourquoi c'est important :

Nous reconnaissons que nos employés sont le fondement de notre succès à long terme. Nous préparons l'avenir en investissant dans le recrutement et le perfectionnement d'une équipe diversifiée qui peut soutenir notre modernisation.

Mesures de succès :

- Intégration de la planification stratégique en matière d'effectif aux activités opérationnelles de la CVMO
- Harmonisation des relations de travail avec les besoins de l'organisme et des employés
- Réduction du roulement du personnel possédant les compétences recherchées, diminution du temps nécessaire pour pourvoir les postes cruciaux
- Tactiques de dotation et structures qui tiennent compte de l'évolution des méthodes de travail en matière d'élaboration de politiques et de tenue de dossiers qui s'appuient sur de multiples compétences et expertises

MESURES PRÉVUES

Mesure des résultats par rapport aux critères de réussite

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Terminé : Mise au point et intégration d'un outil de planification stratégique en matière d'effectif dans notre processus annuel de planification des activités et du budget et dans celui de gestion des postes en cours d'année, ce qui permet d'améliorer le processus décisionnel de la Commission.

Accès accru à des personnes possédant les compétences recherchées grâce à des partenariats avec les universités et à une approche directe, ce qui a réduit les coûts et la dépendance à l'égard des services de recrutement externes pour certains postes cruciaux.

4

RENFORCER LA BASE ORGANISATIONNELLE DE LA CVMO

MESURES PRÉVUES

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Mesure des résultats par rapport aux critères de réussite

Utilisation maximale des ressources du plan stratégique en matière d'effectif, contribuant à la productivité du personnel et à la diminution du recrutement visant à pourvoir les postes vacants à court terme.

En cours : Élargissement de l'accès aux ressources professionnelles, spécialisées et de direction, au-delà des relations d'emploi traditionnelles, grâce à la conclusion d'ententes externes stratégiques adaptées aux besoins organisationnels.

Formulation de recommandations à intégrer dans un cadre général de planification stratégique de l'effectif (PSE)

En cours : Compte tenu du contexte actuel, la PSE est en voie de réorientation de manière à favoriser une démarche élargie (par opposition à une démarche individuelle pour chacune des directions) en matière de gestion stratégique de l'effectif et des ressources, qui tient compte des besoins de l'organisme et des répercussions de la pandémie de COVID-19.

Intégration au cadre de multiples sources d'information sur l'effectif, les employés, les postes et les finances afin d'améliorer la planification et le processus décisionnel à l'appui des activités de la CVMO

Terminé : Élaboration des exigences opérationnelles d'une solution technologique qui remplacera et intégrera les processus, les outils et les ensembles de données manuels et distincts actuels.

4

RENFORCER LA BASE ORGANISATIONNELLE DE LA CVMO

Priorité :**Poursuivre le projet de refonte des systèmes nationaux****Pourquoi c'est important :**

La refonte des systèmes nationaux de dépôt des ACVM est une réponse directe aux commentaires des participants au marché. Nous travaillons ensemble pour fournir aux utilisateurs un système d'information et de dépôt unique, facile à utiliser et intégré, qui inclura de façon transparente tous les systèmes nationaux des ACVM.

Mesures de succès :

- Lancement réussi du système national refondu (appelé SEDAR+), qui répond aux besoins des utilisateurs et est harmonisé avec les systèmes locaux de la CVMO
- Amélioration des fonctions opérationnelles et de l'efficacité de la prestation des services offerts aux participants au marché

MESURES PRÉVUES**PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS**

Soutien de l'initiative des ACVM visant à remplacer les systèmes nationaux par une base de données et un système modernes, accessibles, intégrés, consultables, sécurisés et robustes afin d'offrir des capacités qui prennent en charge les exigences réglementaires existantes et qui peuvent être facilement modifiées pour répondre aux besoins futurs des participants au marché et des organismes de réglementation

En cours : Soutien continu des travaux des ACVM visant à moderniser en plusieurs étapes les systèmes nationaux partagés.

La première étape de SEDAR+ (auparavant appelé « Le système renouvelé ») remplacera SEDAR, la base de données des IOV, la liste des personnes sanctionnées et certains documents déposés par l'entremise du système de dépôt électronique local de la CVMO. Cette première phase du programme devrait commencer en 2021.

Modification de la règle relative aux systèmes et ajout d'une nouvelle règle sur les droits d'utilisation des systèmes des ACVM

En cours : En vue de la transition vers SEDAR+, les ACVM ont publié un avis et une demande de commentaires concernant le Règlement 13-102, Droits relatifs aux systèmes de SEDAR et de la BDNI, et le Règlement 13-103, *Règle au Programme de renouvellement des systèmes pancanadiens et modifications réglementaires connexes*

Fin des travaux sur les systèmes locaux de la CVMO et les processus, les flux de travail et les politiques connexes pour en assurer l'harmonisation avec les systèmes nationaux refondus lorsqu'ils seront lancés

En cours : Achèvement des travaux sur les applications touchées de la CVMO pour qu'elles restent conforme au programme SEDAR+.

4

RENFORCER LA BASE ORGANISATIONNELLE DE LA CVMO

Priorité :

Mettre en œuvre la première étape de la plateforme d'analyse des marchés (PAM)

Pourquoi c'est important :

La mise en œuvre d'une plateforme d'analyse des marchés permettra d'améliorer la surveillance de nos marchés financiers et nous aidera à repérer et évaluer les cas potentiels d'abus de marché et à enquêter sur ces cas.

Mesure de succès :

- Automatisation de plusieurs processus de gestion des données dans le but d'améliorer la qualité, la précision et la fiabilité de celles-ci
- Capacité accrue à déceler les inconduites sur le marché
- Accroissement de l'efficacité sur les plans de la qualité, de la fiabilité et de l'utilisation des rapports et des requêtes automatisés
- Capacité de stocker des données sur les opérations d'une ampleur et d'une portée accrues, en temps opportun et d'une manière plus uniforme

MESURES PRÉVUES**PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS**

Fin de la mise en œuvre de la phase 1 de la PAM

En cours : Lancement de la phase 1 de la PAM prévue à l'été 2020.

4

RENFORCER LA BASE ORGANISATIONNELLE DE LA CVMO

Priorité :**Moderniser la plateforme technologique de la CVMO****Pourquoi c'est important :**

Des systèmes technologiques robustes nous permettent d'assurer une réglementation efficace et efficiente. Nous modernisons la plateforme technologique de la CVMO afin d'améliorer nos activités et de mieux servir ceux et celles que nous réglementons.

Mesures de succès :

- Mise en œuvre réussie du Programme de gestion des données de la CVMO permettant d'améliorer la gestion, l'utilisation et la qualité de ces données
- Mise en œuvre d'outils et de technologies supplémentaires en vue d'améliorer la gestion et l'analyse des données
- Achèvement des activités de mise à jour et à niveau de la plateforme au besoin
- Réussite de la mise en œuvre du Programme de sécurité de l'information permettant de sécuriser le fonctionnement des systèmes de la CVMO et d'en accroître la fiabilité

MESURES PRÉVUES**PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS****Programme de gestion des données :**

Mise en œuvre d'un nouveau système centralisé d'examen et de gestion des cas visant à améliorer la gestion du flux de travail des activités réglementaires

Terminé : Lancement du nouveau système centralisé d'examen et de gestion des cas et mise en œuvre de plusieurs flux de travail réglementaires opérationnels de la CVMO.

En cours : Mise en œuvre d'autres flux de travail conformément au programme SEDAR+ des ACVM et à d'autres initiatives de la CVMO.

Mise en œuvre d'un cadre adapté en matière de gouvernance continue des données

Terminé : Mise en œuvre d'un cadre adapté en matière de gouvernance continue des données.

En cours : Poursuite des activités de gouvernance des données en tant qu'activité opérationnelle continue.

Infrastructure technologique de gestion des données qui inclut des outils permettant d'améliorer la gestion et l'analyse de celles-ci

Terminé : Mise en œuvre d'une infrastructure technologique de gestion des données qui inclut plusieurs outils permettant d'améliorer la gestion et l'analyse de celles-ci.

En cours : Poursuite du déploiement et de l'opérationnalisation des outils existants de gestion et d'analyse des données et ajout de nouveaux outils au besoin.

4

RENFORCER LA BASE ORGANISATIONNELLE DE LA CVMO

MESURES PRÉVUES

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Modernisation des systèmes et résilience des TI :

Lancement d'un nouveau système de conformité de la CVMO

Terminé : Lancement de la solution MyComplianceOffice pour prendre en charge les rapports de conformité du personnel au Code de déontologie de la CVMO.

Remplacement du système d'investigation informatique de la Direction d'application de la loi

En cours : Acquisition par la Direction d'application de la loi d'une nouvelle plateforme d'investigation informatique et achèvement de la formation. La migration vers la nouvelle plateforme et la mise hors service du système actuel devraient être terminées d'ici l'automne 202.

Instauration d'autres outils de gestion et d'analyse des données

En cours : L'OCRCVM a fourni des données antérieures relatives aux opérations sur le marché des obligations d'entreprise sur une période de trois ans. Nous analysons actuellement les données afin d'évaluer les tendances du marché et l'ampleur de la participation des investisseurs particuliers.

Mises à niveau et améliorations continues de la plateforme concernant divers systèmes opérationnels internes

En cours : Nous disposons de plusieurs solutions technologiques qui nécessitent des mises à jour de sécurité, de fonctionnalité et d'obsolescence à différents intervalles. Pour maintenir la plateforme à jour, nous avons procédé à plusieurs mises à jour et à niveau des solutions, ou avons complètement remplacé les solutions obsolètes.

Reporté : Nous n'avons pas pu terminer la mise à niveau de l'ensemble de notre portefeuille de solutions comme prévu en raison d'un manque de ressources et de la COVID-19.

Programme de sécurité de l'information :

Amélioration de la sécurité et de la gouvernance de l'information

En cours : Poursuite de l'élaboration de politiques et de normes de sécurité de l'information afin de soutenir l'évolution de notre architecture d'entreprise.

Poursuite des évaluations des risques de sécurité et des examens des contrats concernant les nouvelles initiatives.

Soutien continu des diverses vérifications et correction des problèmes constatés durant les vérifications.

Amélioration des activités courantes de sécurité de l'information et atténuation des risques en cette matière

Terminé : Achèvement d'une analyse de vulnérabilité interne et externe.

En cours : Poursuite d'un programme de gestion des vulnérabilités.

Poursuite de la surveillance des événements liés à la sécurité, intervention en cas d'incident et enquêtes sur les incidents.

Mise en œuvre d'outils et de technologies supplémentaires de sécurité de l'information

En cours : Poursuite de l'exécution du programme de sécurité de l'information de la CVMO et mise en œuvre d'outils et de technologies supplémentaires au besoin.

4

RENFORCER LA BASE ORGANISATIONNELLE DE LA CVMO

MESURES PRÉVUES

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Élaboration de politiques, de procédures et de contrôles supplémentaires

Terminé : Instauration d'un nouveau processus de transmission aux paliers supérieurs des incidents liés à la sécurité de l'information afin de fournir un flux de travail et un processus clairs de traitement et de transmission des incidents.

Poursuite de la formation continue visant à sensibiliser l'ensemble du personnel à la sécurité de l'information

En cours : Poursuite de la formation visant à sensibiliser le personnel à la sécurité de l'information, y compris l'élaboration de lignes directrices sur la sécurité relatives à la COVID-19.

4

RENFORCER LA BASE ORGANISATIONNELLE DE LA CVMO

Priorité :**Créer un organisme fondé sur des données probantes et axé sur les risques****Pourquoi c'est important :**

À mesure que les marchés financiers continuent d'évoluer et de générer d'importantes quantités de données, les organismes de réglementation accordent beaucoup d'importance aux données du marché et de référence pour assurer une surveillance efficace des marchés.

Mesure de succès :

- Intégration de la vision, de la stratégie et de la gouvernance des initiatives de gestion des données de la CVMO
- Conformité cohérente aux politiques, aux normes et aux procédures relatives aux données dans l'ensemble de la Commission
- Amélioration des processus de gestion des données et collecte de données plus ciblée

MESURES PRÉVUES**PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS**

Création et lancement d'un bureau de gestion des données d'entreprise à l'appui d'un organisme fondé sur des données probantes et axé sur le risque

Reporté : Report de la création d'un bureau de gestion des données d'entreprise en raison d'un manque de ressource.

Élaboration et mise en œuvre d'un cadre de gouvernance et d'une méthode de gestion des données adaptés afin d'en améliorer la collecte, la gestion et l'analyse

En cours : Poursuite de la création d'un cadre de gouvernance et d'une méthode de gestion des données adaptés afin d'en améliorer la collecte, la gestion et l'analyse. Progression de la mise au point de divers systèmes et applications permettant d'accéder aux données et à l'information et de les analyser afin de mieux éclairer les décisions opérationnelles.

Promotion d'une utilisation plus poussée de la gestion et de l'analyse des données à la CVMO en vue d'appuyer et d'éclairer les politiques et les activités de la Commission

En cours : Achèvement des activités initiales relatives au système de gestion des données permanentes. Une demande de propositions pour la prochaine phase des travaux de gestion des données permanentes a été émise et des réponses ont été reçues. Le processus d'approvisionnement est retardé en raison de la COVID-19.

Renforcement de l'expertise du personnel afin de rassembler et d'analyser des données pertinentes, fiables, comparables et opportunes de manière systématique

Terminé : Mise en œuvre de divers outils d'analyse qui appuient le personnel dans ses tâches de compilation et d'analyse des données afin de répondre aux besoins des entreprises et des décideurs.

4

RENFORCER LA BASE ORGANISATIONNELLE DE LA CVMO

Priorité :**Assurer la compétitivité et des normes de service claires****Pourquoi c'est important :**

Le maintien de normes de service efficaces et transparentes fait partie intégrante du renforcement de la responsabilisation et de l'établissement d'un climat de confiance avec nos intervenants.

Mesure de succès :

- Meilleure compréhension de la compétitivité relative des marchés financiers de l'Ontario
- Meilleure analyse des services et des tendances

MESURES PRÉVUES**PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS**

Rapport sur les indicateurs de suivi de la compétitivité des marchés financiers de l'Ontario par rapport à ceux d'autres territoires de compétence

En cours : Poursuite des travaux de recherche sur les marchés et les organismes de réglementation homologues afin de déterminer les indicateurs de compétitivité des marchés.

Suivi des normes de service par rapport à celles des organismes de réglementation des valeurs mobilières des principaux territoires de compétence

En cours : Examen des normes de service de la CVMO et autres normes de service auxquelles se sont publiquement engagés les organismes de réglementation des valeurs mobilières des principaux territoires de compétence. Nous sommes en train de mettre à jour et d'améliorer les normes de service de la CVMO en nous fondant sur notre analyse.

Clarification des processus d'interaction entre les participants au marché et la CVMO

En cours : Examen des activités et des processus de base auxquels participent les intervenants de la CVMO et travaux en cours en vue de déterminer les possibilités de rationaliser nos processus, de cerner les améliorations à apporter au contrôle de la qualité interne et de communiquer avec les intervenants au sujet des processus d'interaction avec nous.

Examen et mise à jour des normes de service à la clientèle de la CVMO

En cours : Nous examinons les normes de service à la clientèle de la CVMO et les actualiserons parallèlement à l'exercice d'analyse comparative des territoires de compétence mentionné ci-dessus.